

Un nouveau projet agricole et agro-alimentaire pour la Bretagne

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

Considérée comme la première région agricole de France, la Bretagne est marquée par le poids de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire dans son économie et sur son territoire. Elle représente près de 10% de l'emploi breton et 62% du territoire régional. 58% de la viande porcine, $\frac{1}{3}$ des volailles, $\frac{1}{4}$ des tomates et presque la moitié des oeufs produits en France viennent de Bretagne. Depuis plusieurs décennies, le modèle agricole et agro-alimentaire breton pose plusieurs défis majeurs :

1. son impact sur la vie et la santé des agriculteurs, l'environnement et le climat
2. la transition des fermes, la relocalisation des circuits de commercialisation, la valeur ajoutée, les revenus et l'emploi agricoles
3. l'accès au foncier, la transmission et l'installation et la préservation des terres agricoles
4. la désintensification des fermes pour renouer avec un lien au sol, avec la perspective d'autonomie régionale alimentaire progressive

Chiffres sur l'agriculture et l'agro-alimentaire bretons (2020)

- **9%** de l'emploi en Bretagne (4% agriculture et 5% IAA), 20 % à 30 % des emplois y seraient indirectement liés
- **62 %** du territoire régional consacré à l'agriculture
- **7,6 %** de la Surface Agricole Utile Bretonne (SAU) en bio (7e rang français)
- **9 milliards** d'euros de productions agricoles en 2019, dont 67 % des productions animales
- plus de 20 milliards d'euros de CA de l'agroalimentaire breton en 2017
- **4,6 milliards** d'euros de ventes à l'étranger en 2019
- Industrie des viandes : environ **40 % du CA** agroalimentaire breton en 2017
- **58%** de la viande porcine, $\frac{1}{3}$ des volailles, $\frac{1}{4}$ des tomates et presque la moitié des oeufs produits en France viennent de Bretagne
- **6,5 %** enveloppe nationale de la PAC (434 millions d'euros) en 2018

Source : DRAAF, 2020

Aujourd'hui **moins de 20% de l'agriculture bretonne est orientée vers des signes officiels de qualité**. C'est la plus faible proportion parmi les régions françaises. Les agriculteurs bretons dépendent d'un système "intégré" qu'ils n'ont pas choisi ou qui leur a échappé. Cette dépendance est multiple : **dépendance décisionnelle** (ils ne maîtrisent ni leurs prix ni les circuits de commercialisation de leurs produits), **dépendance alimentaire** (importation), **dépendance aux produits chimiques de traitement** (pesticides etc.), **dépendance aux exportations** qui les confrontent aux cours mondiaux et à la volatilité des prix.

La stigmatisation des agriculteurs est contreproductive. Les agriculteurs orientés vers l'agroécologie de demain sont les agriculteurs conventionnels d'aujourd'hui. Il est nécessaire de les accompagner dans leur transition agro-écologique et de construire une filière agricole avec une plus grande valeur ajoutée, favorisant l'autonomie des agriculteurs (développement des activités de transformation).

1. Défis environnementaux, sanitaires et sociaux

➤ Impacts sur l'environnement

Précisons ici qu'il ne s'agit pas de pointer du doigt les agriculteurs mais bien le modèle agricole qui leur a été imposé et dans lequel ils ont été contraints d'évoluer.

Ce modèle a des conséquences désastreuses sur l'environnement et les biens communs que sont le sol, l'eau, l'air ou encore la biodiversité (effondrement des populations d'oiseaux et d'insectes). Il contribue aussi à la modification des paysages et la destruction de talus (à la fois habitat naturel et infrastructure écologique utile contre l'érosion).

Les agriculteurs ont fait des efforts ces dernières années, notamment sur la qualité de l'eau, dans un contexte réglementaire contraignant (Directive européenne sur les Nitrates). Si les progrès sont réels avec le passage de 52 à 32 mg/l de nitrate en moyenne en Bretagne de 1998 à 2018, ils doivent être nettement amplifiés, notamment pour réduire le phénomène persistant des algues vertes (plus de 130 zones touchées chaque année selon Eau et Rivières de Bretagne) et **atteindre l'objectif européen de 100% des masses d'eau en bon état d'ici 2027** (cf. fiche Eau).

De même pour l'air, les émissions d'ammoniac (génératrices de particules fines), causées à 80% par les activités d'élevage, devront être réduites pour atteindre les objectifs souscrits dans le cadre des directives européennes

Les traitements aux pesticides ont augmenté en France de 25% entre 2009 et 2018 alors que le plan Ecophyto prévoyait au contraire une diminution de 50% d'ici 2018 (l'échéance a depuis été décalée à 2025).

Des problèmes de santé publique existent en raison de l'exposition des agriculteurs et des travailleurs du secteur à ces produits (cf. fiche Santé). Parallèlement, plusieurs études dont celle de Bio nutrinet santé confirment que manger bio protège la santé (diminution des cancers, cf. fiche Alimentation).

La Région n'ayant pas pour l'instant de pouvoir législatif ou réglementaire, elle ne peut pas décider elle-même d'interdire les produits phytosanitaires. Toutefois, le SRADDET s'est fixé comme objectif la suppression anticipée de l'usage des phytosanitaires en proposant une méthode pour « tendre vers le zéro phyto en 2040 », basée sur la contractualisation et l'indemnisation des agriculteurs, ainsi que des expérimentations sur des territoires pilotes labellisés "Territoires zéro pesticides". Il faut se donner les moyens de cette ambition et l'accélérer en avançant **cet objectif de zéro phyto à 2030**.

Des études récentes viennent également mettre en évidence le lien entre élevage industriel et risque d'épidémies. Un élément à prendre en compte dans le contexte actuel.

➤ Impacts sur le climat

47% des émissions bretonnes de gaz à effet de serre (GES) sont d'origine agricole, contre 27 % pour les transports et 18 % pour les bâtiments.

Deux GES sont particulièrement concernés par les activités agricoles :

- le méthane, qui provient de l'élevage (digestion des ruminants), qui représente plus de la moitié des émissions
- le protoxyde d'azote, appelé également « gaz hilarant », provenant notamment de l'utilisation d'engrais azotés.

La transition écologique de l'agriculture est donc le premier gisement d'économies d'émission de GES en Bretagne, en sachant que nous voulons accélérer l'objectif climatique de la Région et **diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030**.

L'agriculture peut aussi jouer un rôle utile de stockage du carbone (dans les sols non labourés, les prairies permanentes, les haies, les arbres) et la prévention des dérèglements climatiques. Ces pratiques doivent être encouragées.

Le problème de la méthanisation

La politique régionale défend la méthanisation dans le cadre du Pacte biogazier breton. Nous défendons un moratoire sur les nouveaux projets d'installation de méthanisation qui orientent l'agriculture vers l'industrie de l'énergie et confirment le modèle de l'agro-industrie. Ce moratoire

permettra d'évaluer la pertinence de la méthanisation en Bretagne, à partir notamment de la mission d'information sénatoriale menée actuellement.

La méthanisation n'est pas une solution pour « compenser la volatilité des prix agricoles » qui n'assurent plus aux agriculteurs des revenus stables. Elle questionne le rôle de l'agriculture qui n'est pas de produire de l'énergie mais bien de produire une alimentation saine et de qualité ainsi que des matériaux pouvant se substituer aux dérivés d'hydrocarbures (dans le secteur du textile notamment). Par ailleurs, les impacts de la méthanisation sur l'environnement sont multiples (diminution du retour du carbone dans le sol, pollution de l'air et de l'eau, transformation du carbone en méthane qui sera brûlé et produira du CO₂, accidents qui mettent en danger la sécurité sanitaire etc.). Sans compter que la rentabilité de ces investissements lourds, qui sont subventionnés, est très questionnée.

➤ Impacts sociaux

Les agriculteurs et les travailleurs de l'agro-alimentaire ne sortent pas gagnants de ce modèle agricole breton qui provoque beaucoup de souffrance. Des nombreuses problématiques sociales restent irrésolues (suicides, paupérisation, vulnérabilité, isolement...). En France, **2 agriculteurs se sont suicidés par jour en 2020**, un taux bien supérieur aux autres professions. Le revenu médian des agriculteurs bretons est seulement de 19 740 €/an (**5,5% de moins que les ménages actifs bretons**) et le taux de pauvreté des ménages agricoles bretons atteint les 18,6%.

Les ouvriers de l'agro-alimentaire, pour la plupart peu qualifiés, travaillent dans des conditions souvent très difficiles (froid, humidité, dureté physique, horaires de nuit) et connaissent la précarité de l'emploi.

La profession d'agriculteur doit pouvoir retrouver la noblesse qu'elle mérite. Les femmes et les hommes qui nourrissent leurs contemporains doivent être valorisés et reconnus par l'ensemble de la société. Ils le seront d'autant plus que leurs pratiques seront davantage respectueuses de la terre et des hommes.

2. Défi de la transition des fermes et des revenus agricoles

Pour répondre à ces enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques, il s'agit de **réduire les exportations** de produits animaux et de compenser les pertes économiques par une montée en gamme et une amélioration de la marge des éleveurs (circuits courts, développement des labels, paiement des services environnementaux, etc.).

Un autre levier consiste également à **modifier les pratiques** (techniques de conservation des sols via la rotation, l'absence de labour ou encore la couverture permanente du sol ; l'agro-écologie avec la diminution des produits phyto, la préservation de la biodiversité, l'agroforesterie, le mix des cultures, la protection du sol, l'agriculture bio, les systèmes herbagers etc.).

Il est plus que jamais nécessaire de libérer le potentiel créatif du monde agricole en favorisant et en finançant toutes les expérimentations de terrain à même de dégager des voies de progrès.

➤ **Une agriculture biologique et respectueuse du vivant**

En 10 ans, le nombre de fermes certifiées bio a augmenté significativement, passant de 1050 en 2009 à 3080 au 1^{er} janvier 2019 (3 347 au 1er janvier 2020). Les fermes bio représentent aujourd'hui **11,8% des fermes bretonnes** contre 2,8% au 1er Janvier 2009, faisant de **la Bretagne la 6ème région française en nombre de fermes bio**.

Les surfaces en conversion en Bretagne continuent d'augmenter, alors qu'actuellement **7,6 % de la SAU bretonne est en bio** en 2019 (**7e rang français parmi les nouvelles régions**). Il faut poursuivre, accompagner et accélérer cette dynamique de conversion et d'installation Bio. L'agriculture biologique génère 60% d'emplois supplémentaires et de nombreuses aménités positives sur l'environnement, la santé et les écosystèmes.

➤ **La transition agro-écologique a démarré : elle est favorable à l'emploi**

La transition agro-écologique a déjà commencé en Bretagne. Depuis 10 ans, 20% des installations aidées se font en bio dans la région, sans compter les installations non aidées. Notre objectif est d'encourager et d'accompagner ce mouvement. En termes d'emplois, **l'agriculture biologique génère en moyenne 60% d'emplois de plus que l'agriculture conventionnelle**.

➤ **Réconcilier agriculture et préservation de la biodiversité**

La production agricole et la protection de la biodiversité ne sont pas des activités antagonistes par principe. Le respect de la nature est une vraie ressource pour l'agriculture (exemple des pollinisateurs qui peuvent améliorer les rendements, la protection du renard qui élimine les campagnols etc.). Ces synergies doivent être étudiées, expérimentées, encouragées et valorisées dans le cadre de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité (cf. fiche biodiversité).

3. Enrayer la chute du nombre des agriculteur.trice.s, favoriser l'accès au foncier et préserver les terres agricoles

La diminution du nombre d'agriculteurs a d'abord été une conséquence de la modernisation de l'agriculture, avec les phénomènes de concentration des terres, de mécanisation et du recours aux produits chimiques. Pendant longtemps, la dureté du métier, combinée à sa faible rentabilité, n'a encouragé ni la reprise familiale des fermes,

ni la vocation d'agriculteur. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux et les attentes des consommateurs appellent à une agriculture plus riche en emploi et plus sobre en intrants et en énergie. Atteindre cet équilibre suppose de parvenir à enrayer la chute du nombre d'agriculteurs notamment en facilitant les installations, en encourageant la vocation agricole et en favorisant la transmission des fermes.

Or, force est de constater que le fonctionnement actuel du marché du foncier agricole tend à favoriser les regroupements. Il rend peu accessibles des lots de taille plus réduite, correspondant aux attentes de candidats à l'installation, disposant de peu de capital ou souhaitant s'installer en agriculture biologique. Ainsi, selon la Cour des comptes, en 2012, **seuls 10 % des terres rétrocédées par les Safer l'ont été à de jeunes agriculteurs**. Les difficultés d'installation contribuent aussi à fragiliser la vitalité et l'animation des campagnes.

La moitié des fermes bretonnes vont être transmises dans les 10 ans à venir. Il y a donc un fort enjeu sur la transmission, d'autant plus que l'agriculture est **menacée par les phénomènes croissants d'urbanisation et d'artificialisation des terres** (cf. fiche Aménagement et fiche Politique foncière). La surface agricole bretonne a diminué de 32 000 hectares depuis 2006 et les surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 38 000 hectares sur la même période. Les zones artificialisées représentent 13 % de la superficie régionale en Bretagne contre 9,4 % en France métropolitaine en 2015. La préservation des terres agricoles est la condition nécessaire pour maintenir une agriculture nourricière, locale et de qualité.

Le monde agricole a tout à gagner à s'ouvrir à une population nouvelle qui frappe à ses portes, souvent néo-rurale, composée de jeunes et de moins jeunes en recherche de reconversion, souvent porteuse de projets innovants, générateurs de valeur ajoutée et de compétences élargies à la transformation et à la commercialisation

4. Transformer le système agricole breton, réduire notre dépendance aux importations et viser l'autonomie alimentaire

La réorientation vers une agriculture bretonne respectueuse de l'environnement et du climat, assurant des revenus décents aux agricultrices et agriculteurs et créant des emplois, ne se fera pas sans une transformation en profondeur des entreprises agro-alimentaires. C'est la transition de ce modèle économique qui est l'un des enjeux majeurs des années à venir.

L'agriculture bretonne est intégrée dans le commerce mondialisé: 4,6 milliards d'euros de ventes à l'étranger en 2019. Elle n'a pas fait le choix de la valorisation locale. L'élevage breton est particulièrement concerné (exportation vers l'UE, la Chine, le

Moyen-Orient). Paradoxalement, dans le même temps, la France importe viande de porc et volaille pour l'industrie et la restauration hors domicile.

Ce système agro-exportateur contribue aux dérèglements climatiques par la consommation d'énergie liée au transport, rémunère mal les producteurs et implique des risques en matière de souveraineté régionale.

La conquête de l'autonomie et de la soutenabilité de l'agriculture bretonne suppose donc de la diversifier et de réduire ses exportations animales en volume (ainsi, parallèlement, que ses importations de Soja OGM). L'alimentation animale importée est la face cachée des élevages hors sol : 4 millions de tonnes en 2019. Les surfaces mises en culture au Brésil pour alimenter en soja les élevages hors sol bretons représentent plus de la moitié de la SAU bretonne ! L'équivalent de deux ou trois départements de plus pour produire ces aliments.

Réorienter l'agriculture bretonne pour répondre aux demandes locales et nourrir les Bretons apparaît comme la solution adaptée pour assurer un revenu décent aux agriculteurs et réduire son impact climatique. Cela passe par la relocalisation des systèmes de commercialisation des produits agricoles, en favorisant les circuits courts et en activant le levier de la commande publique (restauration collective).

Par exemple : 8% de bio dans les groupements d'achat collèges/lycée en 2019, objectif de la loi EGALIM est de monter à 20% d'ici le 1er janvier 2022, nous proposons d'accélérer et de le pousser à 40%.

Les Plans Alimentaires de Territoires ont également été introduits par l'Etat dans cet objectif : rassembler différents acteurs territoriaux agissant sur l'alimentation pour développer les circuits courts, la consommation locale, la territorialisation des filières, la réduction de l'empreinte environnementale, notamment pour la restauration publique, scolaire et hospitalière. Il faut renforcer leurs moyens et leurs actions.

Une politique régionale contradictoire

Le SRADDET actuel prévoit d'accélérer le déploiement massif des mesures agro-écologiques (MAEC système), le soutien au développement de l'agriculture bio et de travailler à la mise en avant des services rendus par ces nouvelles pratiques mises en œuvre par les agriculteurs (paiement pour services environnementaux).

Pourtant, la Région Bretagne continue à subventionner des pratiques très éloignées des objectifs affichés (exemple du « plan volaille » qui soutient l'agrandissement ou la construction de poulaillers industriels, favorisant la surproduction, les pollutions et les importations massives d'aliments). Il faut agir en cohérence et en faveur d'une agriculture respectueuse de la nature, des femmes et des hommes.

Régionaliser la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC)

Les aides de la PAC sont organisées en 2 volets : les aides à la production (1er pilier, 75% de l'enveloppe) et les aides au développement rural et plus "environnementales" (MAEC, aides à la conversion en bio etc.) (2ième pilier : FEADER, 25% de l'enveloppe).

Aujourd'hui, l'Etat gère les aides du premier pilier pendant que la Région prend en charge la gestion des aides du second pilier. Mais en 2021, il est prévu que la Région perde son autorité de gestion sur les aides du second pilier, ce qui serait un vrai recul et priverait la Bretagne d'un important levier financier sur l'orientation de son modèle agricole.

Dans l'optique d'une Bretagne forte, autonome et exemplaire en matière de transition (cf. fiche Futur institutionnel), nous défendons résolument la régionalisation de l'ensemble des aides de la PAC pour pouvoir orienter l'agriculture bretonne vers un modèle vraiment respectueux du vivant. Les régions doivent s'organiser et coopérer pour plaider en faveur d'une gestion régionale de l'ensemble des aides de la future PAC (2023-2027).

PROPOSITIONS PRINCIPALES

1. **Une agriculture au service d'une alimentation saine et durable** : réorienter les aides à l'agriculture intensive et à l'agro-industrie vers une agriculture plus vertueuse, plus autonome, pour la rémunération des producteurs, l'environnement et la santé
2. **Favoriser le développement et la structuration des circuits courts** pour une production alimentaire relocalisée afin de répondre à la demande croissante des consommateurs en produits sains et de qualité
3. Préparer avec détermination **la sortie à court terme des pesticides de synthèse et la diminution des intrants de protéines importées d'ici à 2030**
4. **Les terres agricoles sont un bien commun à préserver** :
 - a. Renforcer le rôle et le contrôle de la Région sur le foncier pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs (rapprochement EPFB et SAFER, nouvelles compétences pour l'EPFB en matière de réserves foncières)
 - b. Intégrer l'objectif de **Zéro artificialisation nette d'ici 2030** dans le SRADDET et les établissements dépendants de la Région (SEM BREIZH, EPF)
5. **Encourager la transformation de l'industrie agro-alimentaire** en soutenant, par des aides ciblées, les entreprises de transformation qui relocalisent leurs approvisionnements et s'investissent dans des démarches RSE (Responsabilité Sociétales des Entreprises) pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Axe prioritaire 1 : Accompagner la transition vers l'agro-écologie pour la désintensification et la montée en gamme de l'agriculture bretonne

1. Organiser une **convention citoyenne bretonne sur l'agriculture et l'alimentation**
2. Accélérer la conversion à l'agriculture biologique en visant **l'objectif de 20% de l'agriculture bretonne en bio d'ici à 2030** : développer et améliorer l'accompagnement et le suivi technique, agronomique et économique des fermes, mobiliser massivement les aides européennes (aide à la conversion bio, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aide aux investissements environnementaux etc.)
3. **Flécher les aides publiques vers les pratiques agricoles vertueuses** : économe en intrants, non dépendant des importations de protéines et renouant avec le lien au sol, intensif en emplois, respectueux de la santé humaine et animale, protecteur de la ressource en eau et des sols (agriculture bio, agroécologie, agroforesterie, système herbager, etc.). Arrêt du soutien aux cultures hors-sol et/ou utilisant la lumière artificielle et les serres chauffées, très consommatrices d'énergie et contribuant aux dérèglements climatiques
4. Encourager les initiatives de **relocalisation de la production de protéines végétales**, notamment des légumineuses pour l'alimentation animale et humaine
5. Dans les lycées agricoles et les CFPPA, former les agriculteurs et les porteurs de projets à l'installation à **l'importance de la préservation de la biodiversité pour la transition agro-écologique** (pollinisation, agronomie, impact sur les rendements etc.) (cf. fiche lycées)
6. **Défendre au niveau de la France et de l'Europe la régionalisation de l'ensemble des aides européennes** de la Politique agricole commune

Axe prioritaire 2 : Faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs en installation, notamment en agriculture biologique et protéger les terres agricoles

7. Permettre aux **collectivités locales volontaires d'exercer un droit d'acquisition prioritaire sur le foncier agricole**, avec possibilité de stockage des acquisitions pour une durée de cinq années maximum, dans l'objectif de permettre des installations en agriculture biologique
8. Expérimenter en Bretagne un **rapprochement EPFR-Safer** avec pour objectif une stabilisation du nombre d'agriculteurs au moyen d'une meilleure maîtrise du foncier agricole. Doter l'EPFR de nouvelles compétences pour notamment créer des **réserves foncières** pour favoriser l'installation agricole
9. **Conditionner les aides de la Région** à la SAFER sur 3 critères, prioriser :

- a. les projets d'installation et de reprises par des jeunes agriculteurs et toute personne disposant d'un diplôme agricole (BPREA) ou équivalent
 - b. les projets respectueux de l'environnement
 - c. le maintien en bio des terres converties
10. **Valoriser et renforcer le soutien aux fonds d'investissement citoyen** permettant d'orienter l'épargne citoyenne vers la **sauvegarde des terres agricoles** pour sortir le foncier progressivement de la spéculation. Soutenir les démarches de fermes collectives (appel à financement auprès d'habitants locaux qui prennent ainsi une part dans la ferme pour contribuer à sa gestion et aider les exploitants)

Axe prioritaire 3 : Structurer des filières de qualité

11. Soutenir les filières de commercialisation de proximité, aider à la **structuration des circuits courts**, soutenir les **plateformes coopératives** de producteurs et transformateurs bio locaux
12. Soutenir les transformateurs dans leurs démarches de **relocalisation de leurs approvisionnements bio** pour favoriser le développement de l'agriculture biologique
13. **Création d'un fond de structuration breton de filières** co-financé par la Région et l'Agence de l'eau (et/ou en régionalisation de fond Avenir Bio de l'Agence Bio) pour favoriser l'émergence et le développement de filières agricoles durables et projets multi-partenariales qui développent un commerce équitable Nord-Nord
14. **Réorienter une part de l'agriculture bretonne pour répondre aux demandes locales** et nourrir les bretons en activant le levier de la commande publique
15. Proposer une restauration scolaire de qualité, en augmentant fortement la consommation des produits bio-locaux-régionaux et non OGM dans les cantines scolaires et en réduisant la part de viande :
- a. **Sans OGM dès maintenant**
 - b. **40% de produits bios et bretons d'ici à 2030 (50% de bio)** (pour le détail par filière et produits, cf. fiche Alimentation)
 - c. **D'ici la fin du mandat, proposer une option végétarienne quotidienne** (mesure de la Convention Citoyenne pour le Climat). Substituer la viande par des protéines végétales, tout en soutenant activement l'émergence d'une filière légumineuse pour l'alimentation humaine en Bretagne (cf. fiche Agriculture)
 - d. Privilégier les produits carnés issus d'**élevages bio ou de signes officiels de qualité**

- e. Soutenir **le recrutement de cuisiniers** dans les cantines scolaires.
Financer des formations à la cuisine végétarienne, locale et de saison.
Sensibiliser les jeunes à ces enjeux
- 16. Transformer les PAT en PAD, **Plan Alimentation Durable** pour favoriser la prise en compte du lien entre alimentation et santé (**local et qualité**)

Axe prioritaire 4 : Accompagner la transition du modèle agricole et de l'agro-alimentaire

- 17. Aider les **démarches d'accompagnement au changement de système**
- 18. **Arrêt du soutien aux projets agricoles industriels intensifs** (poulaillers industriels, élevage hors sol, production végétale sous serre chauffée etc.)
- 19. Préparer la **sortie des pesticides d'ici à 2030** (possible dans une région d'élevage)
- 20. Moratoire sur les aides publiques à l'agrandissement des fermes agricoles **sauf nécessité de transition écologique** (exemple élevage voulant passer en herbager)
- 21. Programmer **la sortie du soja importé d'ici à 2030 et du soja OGM importé immédiatement.**
- 22. Créer un **fond de soutien pour les exploitations paysannes les plus fragilisées**
- 23. Agir pour lutter contre le suicide et la précarité des agriculteurs
- 24. **Soutenir les initiatives collectives de valorisation du bois** issu de l'entretien des haies (revenu complémentaire pour les agriculteurs, bénéfique environnemental des haies favorisant la continuité écologique et la biodiversité, cf. fiche Biodiversité)
- 25. **Moratoire sur les nouveaux projets de méthanisation** (cf. fiche Energie)
- 26. **Conditionner les aides aux Industries AgroAlimentaires (IAA)** à des critères sociaux et environnementaux
- 27. Agir en faveur du **bien-être animal** (cf. fiche Protection espèces vivantes)
 - a. **Former les professionnels de l'élevage et des abattoirs au bien-être animal** et à la fin de vie respectueuse des animaux et **soutenir les abattoirs de proximité, et le petit abattage dans les fermes** (pour réduire au maximum les temps de transport, source de mal-être pour les animaux)
 - b. **Sensibiliser et former au bien-être animal**, à l'éthique et à l'éthologie, notamment dans les lycées agricoles et dans la formation professionnelle

Axe prioritaire 5 : Orienter la recherche et le développement vers le changement de système

28. **Réorienter les travaux du pôle de compétitivité agricole et agroalimentaire Valorial vers la transition agro-écologique**, en conditionnant les soutiens publics à des critères sociaux et écologiques
29. Soutenir et développer la **recherche en agriculture biologique** (recréer une station recherche et expérimentation 100% bio, favoriser les transferts de technologie/technique vers l'agriculture conventionnelle, préparer la sortie de l'agro-chimie, lancer des appels à projets et expérimentations)
30. Soutenir et inciter à la préservation et l'utilisation d'**espèces ou variétés adaptées à des pratiques productives économes et aux conditions environnementales locales**, avec en particulier le souci de **maintenir la diversité génétique**

Pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, cf. fiche sur Adaptation au dérèglement climatique.